

Réforme du lycée

Le premier point échangé a été la réforme du lycée. Le SNPDEN a insisté :

- sur le fait qu'il ne serait pas acceptable que les éléments positifs de la réforme se dissolvent dans la phase de gestion (certaines académies ont déjà développé des lectures très précieuses, voire fausses, des textes) ;
- sur une prise en compte spécifique des lycées technologiques non seulement en termes d'affectations, mais également de moyens, car les options dispensées dans ces lycées entraînent des dédoublements qui risquent de les pénaliser ;
- sur une sortie rapide des textes et des programmes ou directives concernant les enseignements d'exploration ;
- sur la nécessité que les rectorats définissent rapidement une carte des formations en concertation avec les établissements ;
- sur l'impact en matière de procédures d'affectation (le SNPDEN demande que les enseignements d'exploration ne soient pas pris en compte sauf pour les élèves ayant choisi des options technologiques ou certaines à 3 heures).

Le ministre a indiqué que des consignes avaient été données aux recteurs et aux SG sur une gestion intelligente de la mise en œuvre de la réforme qui ne justifie pas de retrait d'emplois. Le SNPDEN a attiré l'attention du ministre sur le fait que le nouveau texte nécessitait de disjoindre la question des TRMD de celle de l'emploi de la dotation (ce sera l'objet d'une prochaine *Lettre de direction*). Les documents d'informations à destination des collégiens seront diffusés rapidement. A ce sujet, le SNPDEN a également insisté sur la nécessité de se pencher sur la question du collège.